



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière**

La rentrée 2015 s'annonce explosive ! Une dotation frappée par la politique d'austérité

Entre septembre 2011 et septembre 2014, le nombre de PE a augmenté de 894 alors que dans le même temps le nombre d'élèves a augmenté de 70 500 soit en moyenne un PE supplémentaire pour 78,9 élèves en plus ! Dans tous les départements, ce manque de postes entraîne des effectifs en hausse dans les classes, un manque dramatique de remplaçants avec un déficit d'environ 2000 postes de remplaçants, des RASED disloqués...

Les 2511 emplois amputés des moyens affectés aux différents dispositifs de la « refondation » de l'école

Le budget 2015, marqué par le pacte de responsabilité et ses 40 milliards d'économies, prévoit dans le premier degré 2511 ETP (équivalents temps plein) desquels sont retirés les moyens affectés aux différents dispositifs de la « refondation » de l'école : « plus de maîtres que de classes », « scolarisation des moins de 3 ans » à partir « un projet co-élaboré par l'Education nationale et les collectivités territoriales, « allègements en REP+ » de 9 journées annuelles pour « *changer leur méthode de travail* »...

- ▶ Combien restera-t-il de postes pour accueillir les 20 400 élèves supplémentaires ?
 - ▶ Combien restera-t-il de remplaçants au moment où les TR qui doivent faire plus de 24 h hebdomadaires avec le décret du 30 août 2014 sont invités à récupérer sur les périodes de « *moins de besoin de remplacement* » ?
- Est-ce cela que la ministre veut cacher en reportant les opérations de carte scolaire après les élections de mars ?

« On n'est pas dans une logique :

***il ne faut pas plus de 20 élèves par classe, quelle que soit la classe* » (*)**

Loin de répondre aux besoins, la ministre instaure de nouveaux critères de « *répartition des emplois dans le 1^{er} degré public au plus près des réalités territoriales* » dont la logique n'est pas la diminution des effectifs par classe mais la répartition des moyens insuffisants.

C'est exactement la méthode des nouveaux critères de l'Education prioritaire qui voit nos collègues se mobiliser aujourd'hui.

La méthode que la ministre entend généraliser : la convention Cantal

Dans la réalité, le critère majeur devient la recherche des postes à fermer, des regroupements/mutualisations d'écoles. Ainsi dans le département du Cantal, une convention entre le ministère de l'Education nationale et l'association des élus du Cantal, transfère à cette dernière la responsabilité d'implantation des postes des enseignants du premier degré, la mise en œuvre d'évolutions pédagogiques en échange de regroupements et de mutualisations d'écoles et d'une territorialisation accrue.

La généralisation de cette expérimentation ne pourrait qu'amplifier le processus de suppression d'écoles alors que 37,9 % des communes sont sans école. C'est tout le maillage du territoire national qui est remis en cause.

Ce que le SNUDI-FO oppose à la ministre : l'action revendicative, si possible dans l'unité

A Paris, le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, le Se-Unsa et Sud Education revendiquent, notamment, dans une motion commune en CAPD le 18 décembre, « *le recrutement des derniers lauréats sur la liste complémentaire du CRPE rénové 2014 afin de pallier le manque d'enseignants au sein de l'académie* ».

Le SNUDI-FO invite les personnels à recenser, avec le syndicat, les besoins en postes (classes, TR, RASED ...) sans oublier les besoins en EVS « aide administrative » pour les directeurs, les AVS pour l'aide aux élèves handicapés et à prendre toutes les initiatives (pétitions, assemblées, délégations, grève ...) si possible dans l'action commune pour obtenir tous les postes nécessaires et refuser les conventions élus/ Education nationale.

(*) *le représentant de la ministre au groupe de travail du 14 novembre 2014*

Montreuil le 15 janvier 2015